



Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades

# COMMUNE DE VINÇA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### n° 20240131006 • APPROBATION DE L'ACCEPTION DE LA DONATION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AD N°212 ET N°213

Le mercredi 31 janvier 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 25 janvier 2024, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

**17 présents :** Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Gérard CASENOVE, Christian BERNARD, Jean CLEMENT, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

**1 absente :** Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

#### **Monsieur le Maire,**

**Informe** l'Assemblée du souhait de Madame CALVET Marguerite, Jeanne, propriétaire des parcelles cadastrées section AD n° 212, d'une superficie de 8472 m<sup>2</sup> et section AD n° 213, d'une superficie de 674 m<sup>2</sup>, de faire don de celles-ci à la Commune de Vinça ;

**Présente** à l'Assemblée la situation géographique sur le territoire de la Commune et les superficies desdites parcelles ;

**Expose** que par décision n° 20240123002 du 23 janvier 2024 prise par délégation du Conseil Municipal avoir accepté une donation sans condition ni charge des parcelles cadastrées à Vinça section AD n° 212 et section AD n° 213, propriété de Madame CALVET Marguerite.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 18 voix pour,**

**Approuve** l'acceptation par Monsieur le Maire de la donation de Madame CALVET Marguerite, Jeanne, au profit de la Commune, des parcelles cadastrées, section AD n° 212, d'une superficie de 8472 m<sup>2</sup> et section AD n° 213, d'une superficie de 674 m<sup>2</sup> ;

**Confie** à Maître MARTY Cécile, Notaire à Vinça, la rédaction des actes afférents à la donation ;

**Prend** à la charge de la Commune les frais de notaire correspondant ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toute pièce à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

**Bruno GUÉRIN.**

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 02/02/2024

ID : 066-216602300-20240131-20240131006-DE

